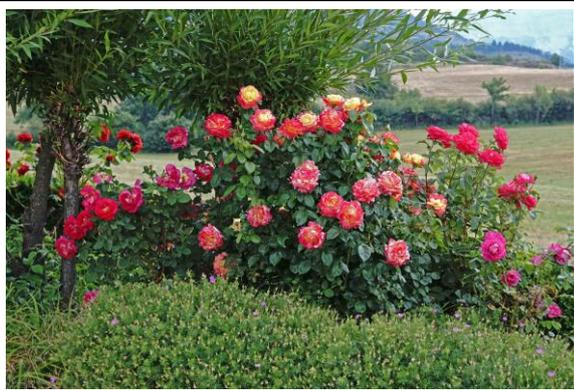


- + Nécrologie
- + Agenda
- + Les objectifs pour 2018
- + Les réalisations du 2<sup>ème</sup> semestre 2017
- + En 2018, la fibre optique arrive à Thoard
- + Préfiguration de la démarche pour le plan climat-Energie
- + Pour préparer la belle saison : 4 fiches de circuits de randonnées
- + Un enjeu permanent : la sécurité des personnes (dossier)
- + Rétrospective



*2017 s'est achevée avec le décès du doyen, né au Castellard en 1916, Elie ARNAUD resté attaché au pays et à sa maison qu'il a entretenu avec attention et sobriété, quartier de la Font du Roy. Son bon état de santé lui a permis de retrouver régulièrement ses amis du Castellard.*

*Odette LAGIER, si fidèle à son pied à terre estival de la Rochette, s'est éteinte le 31 mars 2017. Authentique et dynamique elle aimait à garder contact avec ses amis et le voisinage.*

## AGENDA :

### Recensement de la population 2018

- Un agent recenseur en la personne de Madame Marie-Jeanne DUPEYRAT, se présentera chez vous **entre le 18 janvier 2018 et le 17 février 2018**. Cet agent vous donnera un questionnaire puis reviendra le chercher, à moins que vous optiez pour le remplir en ligne sur le site qui vous sera indiqué.

### Vœux de belle année 2018

- Les membres du Conseil Municipal souhaitent à chacun, une belle année 2018, de santé, de projets et de réussite.
- Nos encouragements et tous nos vœux de bonne santé à l'égard de Marie-Jeanne DUPEYRAT et de Saïd BOUHENIA qui ont assuré sans faille depuis presque dix années le bon fonctionnement administratif et le bon entretien des extérieurs de la commune.

## LES OBJECTIFS POUR 2018

- Assurer pour le réseau public de l'eau potable :
  - La sécurisation de l'alimentation en eau communale dans le temps, indépendamment des cycles de sécheresse intense, pour cela : terminer si possible avant cinq ans le renouvellement complet du réseau,
  - L'amélioration, dans le même temps, de la qualité chimique de l'eau distribuée résultera du remplacement des canalisations de type PVC d'avant 1980 par du polyéthylène, « bande bleue », qualité alimentaire.
  - La réalisation avec les moyens de mesures de l'agglomération sur le terrain, de la numérisation de la cartographie du réseau d'eau de la commune.
  - en 2018, début 2019 au plus tard, c'est près de 700 mètres de canalisations qui seront concernés.
  
- Fin des travaux souhaitée en juin 2018 pour rendre apte à la location à l'année, des deux appartements rénovés de Mélan.
- D'autres travaux importants sont en mémoire mais non planifiés, tels que le ravalement des façades des églises de Mélan et du Castellard entre autres.

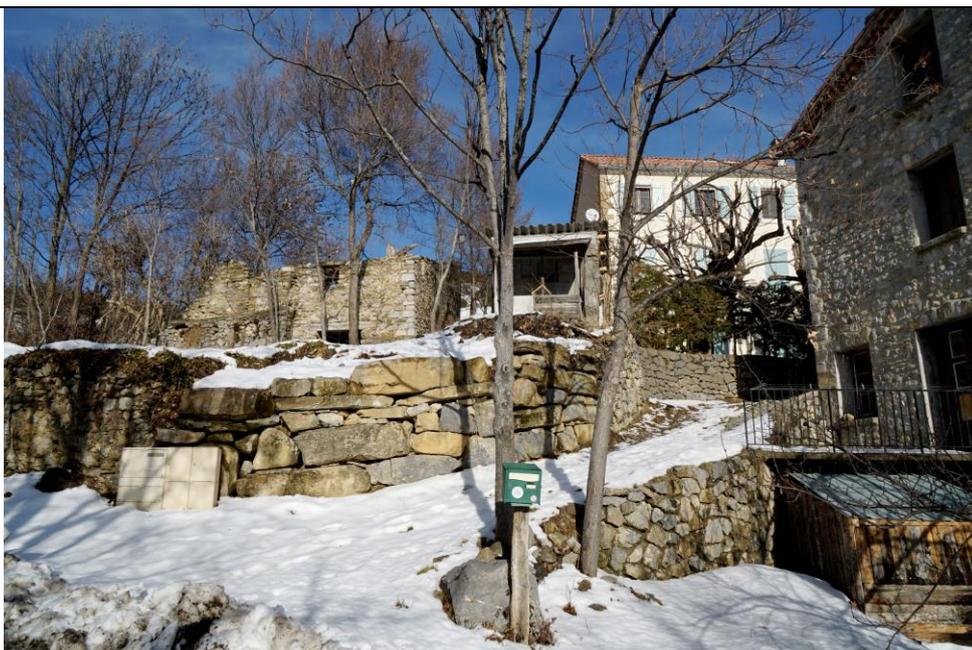
## LES REALISATIONS DU 2IEME SEMESTRE 2017

### **Bâtiment de Mélan**

Fin des travaux de menuiserie

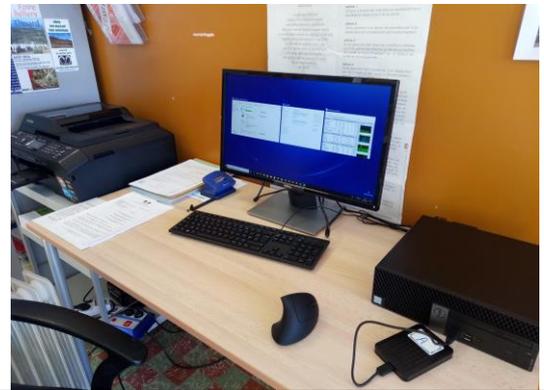
Travaux de maçonnerie

Elagage et débroussaillage





Acquisition d'un poste de travail informatique, en remplacement du précédent en place d'avril 2009 à décembre 2017.



### **EN 2018, LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE A THOARD**

Les travaux de mise en œuvre de la fibre optique ont démarré entre MIRABEAU et THOARD, en souterrain à Barras et des Bourres à THOARD.

En cours d'année 2018 devrait advenir, la mise en œuvre de la 4G à THOARD et de la montée en débit du Nœud de raccordement réseau internet de THOARD.

Le projet de la Région prévoit dans un deuxième temps une liaison en fibre optique entre les nœuds réseau de THOARD et La ROBINE pour une performance et une continuité de service optimales pour les usagers.

Localement, le service filaire en nette amélioration restera néanmoins dépendant de la qualité des lignes téléphoniques actuelles et de l'éloignement de l'utilisateur du nœud de raccordement réseau internet de THOARD.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil réglementaire et un projet de territoire :

La mise en place des PCAET est confiée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants (article 188 de la loi sur la transition énergétique)

Echéances : remise du Plan au Préfet de Région avant le 31 décembre 2018

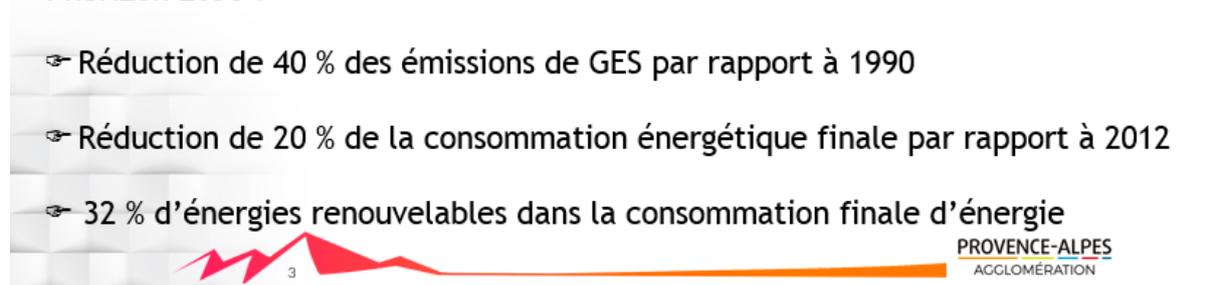
Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans à compter de cette date.

Les objectifs nationaux inscrits dans la Loi sur la transition énergétique à l'horizon 2030 :

☛ Réduction de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990

☛ Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012

☛ 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie



GES : Gaz à Effet de Serre

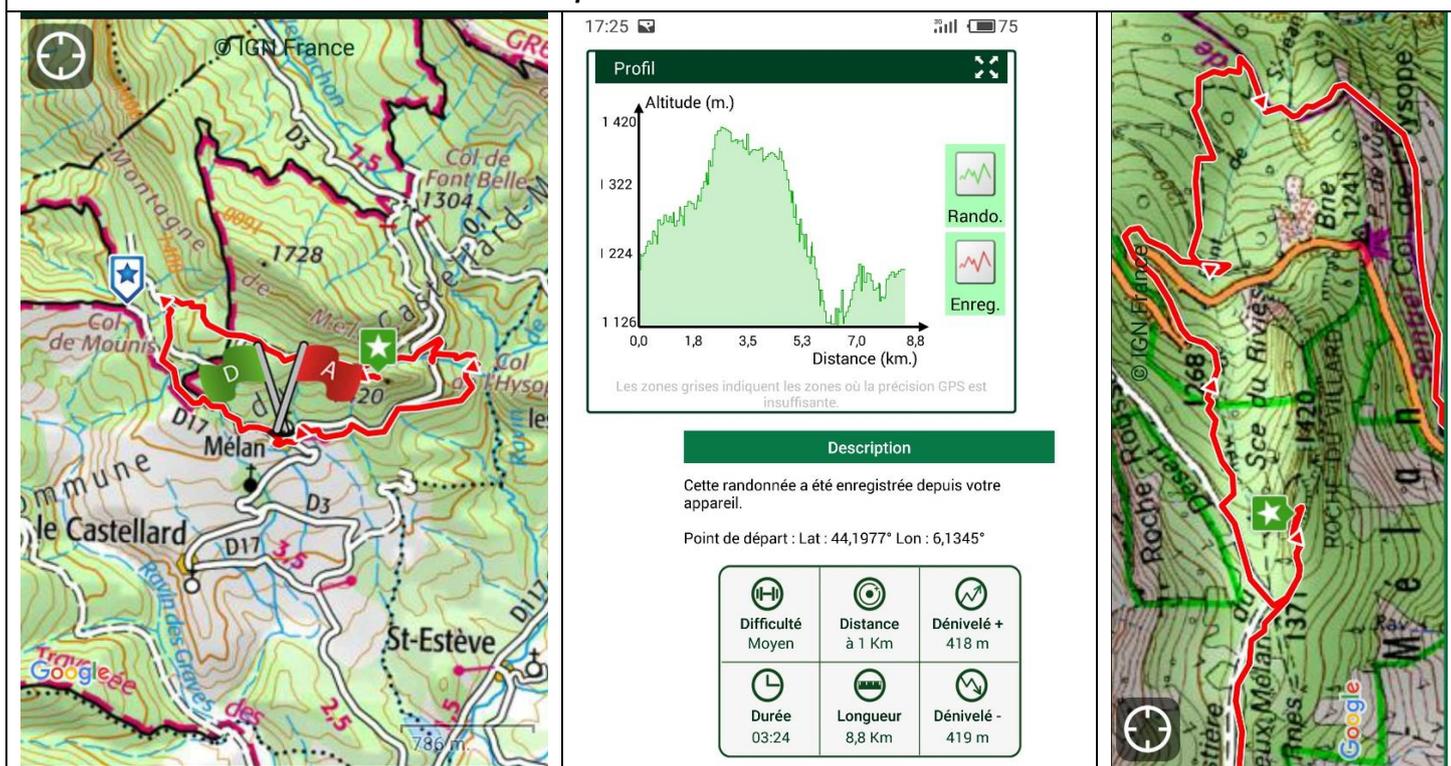
Ce plan sera co-construit par la communauté d'agglomération P2A avec chacune des communes qui la compose sur la base du constat 2017 et des objectifs à atteindre pour rendre plus économe en énergie les bâtiments communaux notamment :

Afin de conforter les efforts déjà déployés dans ce domaine (mise en place des fenêtres double-vitrage, isolation des combles, isolation extérieure sous-appentis des murs du bâtiment de Mélan, éclairage public récent à économie d'énergie et extinction entre 23h et 6h), deux chantiers importants seront mis à l'étude :

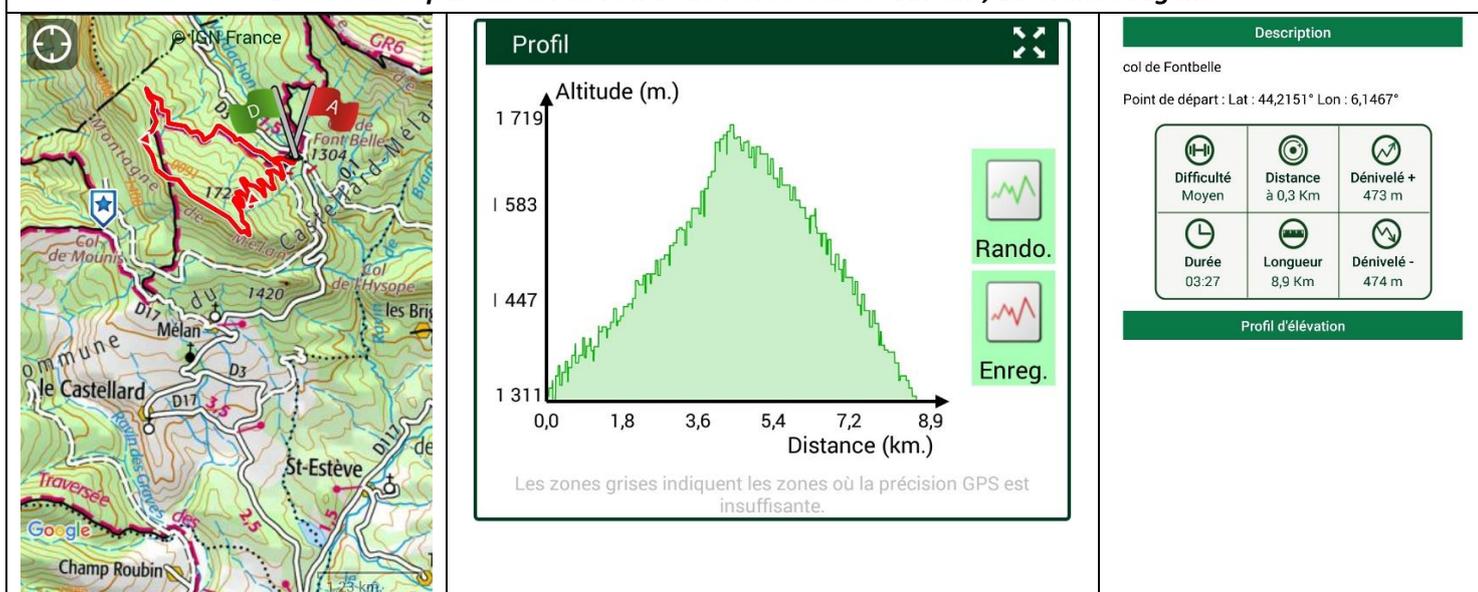
- L'isolation des murs de l'appartement au-dessus de la mairie, avec son corollaire, la mise aux normes des circuits électriques du bâtiment,
- L'isolation (par l'extérieur) des murs du bâtiment de Mélan.

## POUR PREPARER LA BELLE SAISON : 4 FICHES DE CIRCUITS DE RANDONNEES DE PROXIMITE

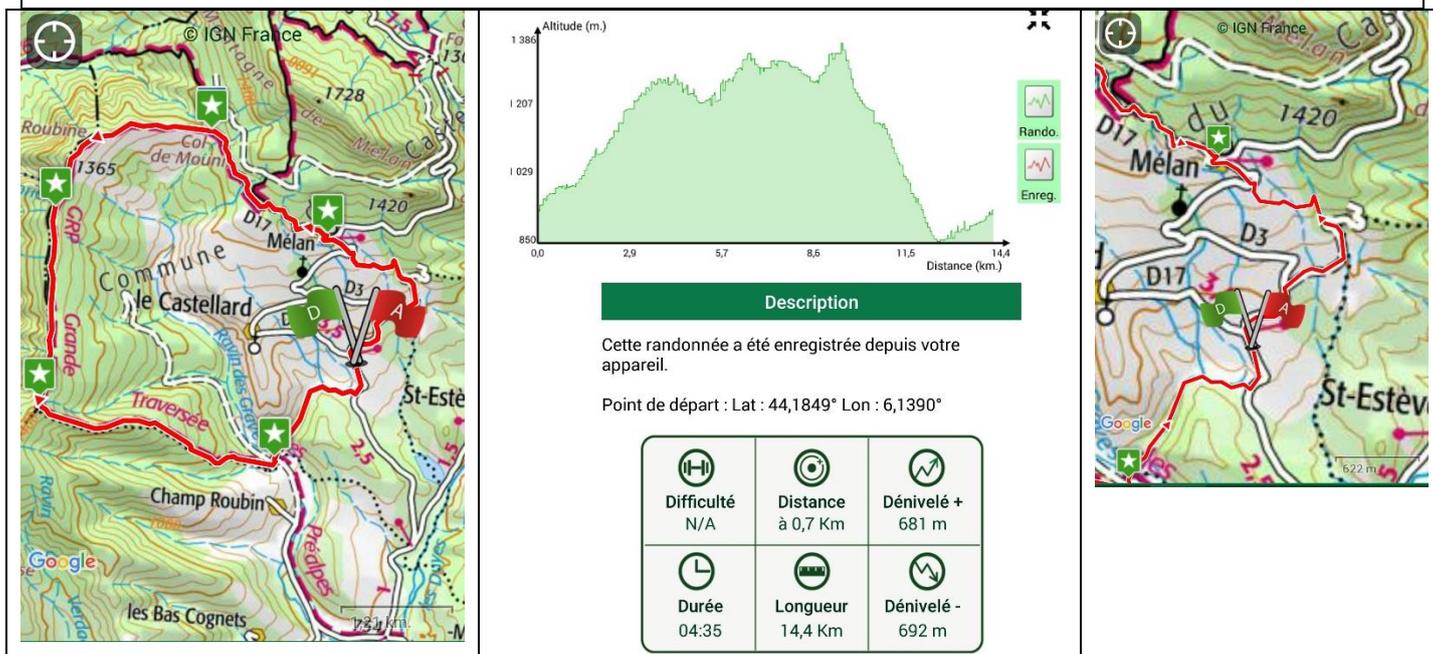
### Boucle au départ de Mélan : Circuit du Vieux Mélan



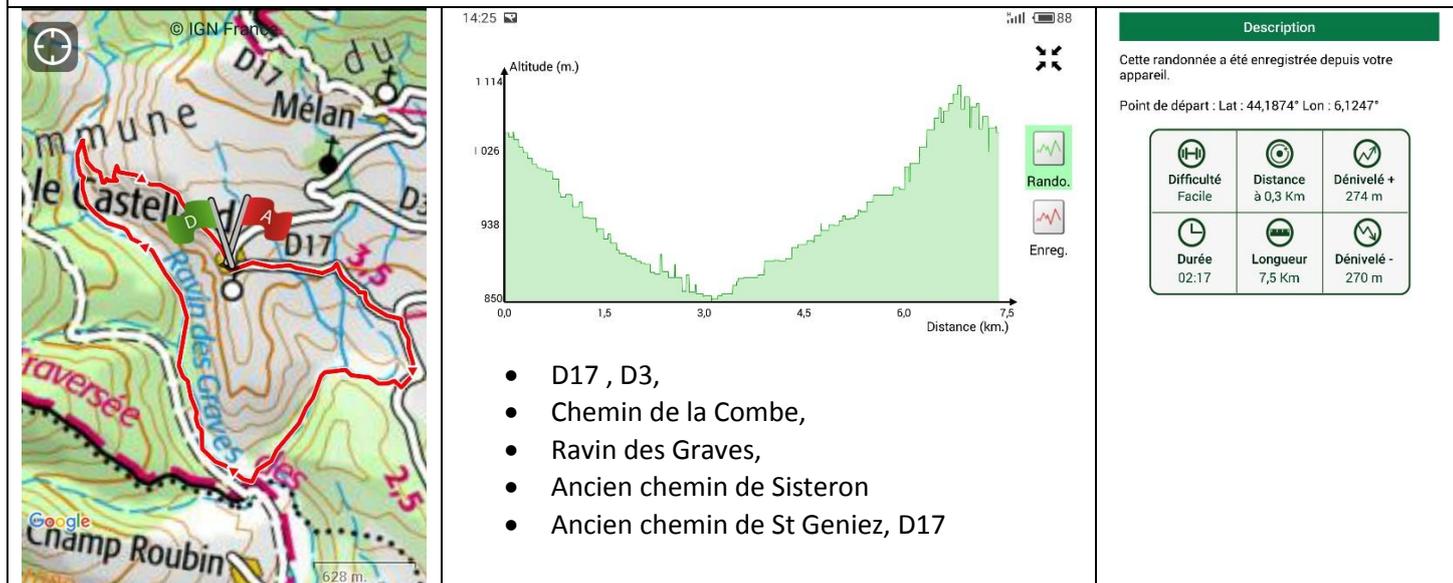
### Boucle au départ du col de Fontbelle : Grotte de St Vincent, La Grande Aiguille



### Boucle au départ de Fontbarlière – Mélan, Mounis, sommet du Corbeau, La Tuilière



### Boucle du Castellard (hameau le Village) au Castellard, le ravin des Graves



## UN ENJEU PERMANENT : LA SECURITE DES PERSONNES (DOSSIER)

La sécurité des personnes et des biens est un enjeu permanent vis-à-vis des risques possibles. L'Etat via une campagne d'affichage nous rappelle depuis deux années des conseils à adopter :

Afin d'en minimiser les impacts sur les personnes, il appartient à chacun de vérifier si les mesures de précaution et d'anticipation qu'il a pris sont suffisantes ou pas, vis-à-vis des risques potentiels qui peuvent survenir dans son environnement :

- Le risque le plus fréquent, la perte de réseau téléphonique auquel peut s'ajouter la coupure électrique :
  - veillez à **maintenir en bon état de charge** votre téléphone portable pour tenir ainsi durant 24 à 72h d'isolement,
  - en cas d'urgence extrême, faire le 112,
  - en cas d'impossibilité de communiquer de manière impérative avec ses proches, venir téléphoner aux maisons sur la commune équipées du téléphone via un réseau internet par satellite ainsi que d'un groupe électrogène si nécessaire (si l'équipement n'a pas subi de dommages).
- Le risque de blocage de l'accès routier durant plusieurs heures dans les zones exposées aux congères de neige dans les secteurs de Castellard-Le Village, Liouche et Mélan.
- 

**PLUIE-INONDATION**  
**LES 8 BONS COMPORTEMENTS**  
en cas de pluies méditerranéennes intenses

 <p><b>JE M'INFORME</b> et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels</p>	 <p><b>JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS</b></p>	 <p><b>JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES,</b> de mes voisins et des personnes vulnérables</p>	 <p><b>JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU</b> et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts</p>
 <p><b>JE NE SORS PAS</b> Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre</p>	 <p><b>JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE</b></p>	 <p><b>ROUTE INONDÉE</b></p> <p><b>JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED</b> Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture</p>	 <p><b>JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE,</b> ils sont en sécurité</p>



## J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

○

### RETROSPECTIVE

Pour mémoire en 2018, une rétrospective des principales actions communales menées depuis 2008 dans tous les secteurs de la commune :

- L'opérationnalité des biens et des moyens communs est assurée et régulièrement consolidée :
  - Au travers du service public de l'eau en régie communale :
    - Le renouvellement des canalisations et des branchements des particuliers se poursuit depuis 2009,
    - Refonte réalisée des réseaux de distribution dans les deux hameaux du Castellard et de Mélan
    - Une sécurité en alimentation en eau des habitants de la commune renforcée chaque année,
    - La capacité de faire face aux demandes en cours d'extension du réseau aux maisons d'habitation de Clombeinier, le Chapus, Servoules, Liouche
  - Au travers du service public en mairie pour l'assainissement non collectif, en place depuis 2011, pour le contrôle des installations ou la création/réhabilitation d'installations,
  - Au titre de la sécurité : la réfection de pans de murs dangereux, la pose d'un garde-corps de 45 ml, la création d'une réserve d'eau de 150 m3 pour la lutte contre l'incendie,
  - Au titre des bâtiments à charge de la commune, 4 toitures sur 5 ont été remplacées dont deux selon les préconisations de la DRAC,
  - Au titre de la lutte contre le gaspillage énergétique : pose de 10 fenêtres double-vitrage, renouvellement de l'isolation des combles de deux bâtiments (mairie et appartements communaux), remplacement d'une installation vétuste d'éclairage public sur Mélan et pose des horloges nécessaires pour son extinction entre 23h et 6h généralisée à l'ensemble des hameaux,
  - Avec la réhabilitation en cours de deux appartements communaux et les réparations apportées à l'environnement du bâtiment,
  - Avec des travaux lourds d'améliorations des chemins de la Combe et du Villard, ainsi que :
    - l'extension du registre de la voirie aux chemins ruraux,
    - des acquisitions foncières et régularisation cadastrale pour rendre publique l'assiette de tronçons de chemins (de la Combe, d'accès à Manent et chemin de Sisteron),
  - Avec la régularisation progressive des servitudes\* chaque fois que c'est possible pour les canalisations et les accès (Manent, Villard)
  - La conception, la pose et l'entretien de la signalétique locale.

Le détail des seuls travaux menés pour le chemin de la Combe est édifiant :

- un radier construit en 2009 pour la traversée d'engins et véhicules au ravin des Graves,
- l'achat de terrains en 2014 et régularisation cadastrale pour rendre le chemin de la Combe public et bien communal sur toute sa longueur jusqu'à la limite de la commune de THOARD,
- le drainage et l'élargissement du profil d'un tronçon du chemin de la Combe,
- le nettoyage et un profilage marqué du vallon torrentiel améliorant et mettant à l'abri d'épisodes pluvieux, comme en 2009, la chaussée du chemin de la Combe,
- le remplacement en 2016 d'une buse de 800x2400mm en traversée de chemin.

(\*) Servitudes : un acte de servitude n'est pas une contrainte supplémentaire par rapport à une canalisation ou un passage sur un terrain.

- Dans le cas de canalisation non apparente, son établissement revêt un intérêt particulier, à savoir : le code civil précise en article 690 : « *les servitudes continues et apparentes s'acquièrent par titre, ou par la possession de trente ans* ». Autrement dit, les autres servitudes – discontinues et non apparentes – ne peuvent pas s'établir par prescription.
- Un acte de servitude légalement publié permet :
  - D'informer les propriétaires successifs d'un bien, des conditions d'exercice d'une éventuelle servitude sur leur bien, cela est d'autant plus utile lorsqu'il s'agit d'une canalisation non-apparente,
  - De partager les attentes et les possibilités de ladite servitude (absence d'arbres sur une canalisation par exemple) ainsi que l'obligation du bénéficiaire de la servitude en cas d'indemnisation de récoltes ou de réalisation par le propriétaire du fonds d'un projet motivé qui nécessiterait le déplacement d'une canalisation par exemple,
  - L'indemnisation du propriétaire du fonds qui subit la servitude est modeste et déterminée par un taux au m<sup>2</sup> par l'organisme d'ETAT France DOMAINE avant la signature de l'acte correspondant (acte administratif en mairie ou acte notarié),
  - Un acte de servitude protège à la fois le propriétaire du fonds servant et l'utilisateur de la servitude.
- Les propriétaires dont les fonds supportent des servitudes, non publiées à ce jour, peuvent se manifester en Mairie pour une évaluation.